



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2025/2026
Corps des professeurs agrégés**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2024-727 du 06/07/2024 modifiant le statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs agrégés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

AQUINA	RABIA
AULAS	PAULINE
BASSO	GREGORY
BELIN	MATHILDE
DIMECK	FLORIAN
LAPERCHÉ	PAUL
LINDENAU	SASKIA
LONGUEPÉE	ALICE
MACHARIS	LORENZO
TRAN	MAXIME
VIGUER	SARAH ELENA

Article 2 : la liste des professeurs agrégés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

APOSTU	LILIANA-ISABELA
BEAUFILS	SYLVAIN
BONACUCINA	AURELIE
BOUDET	SANDIE
BOYRIE	SYLVAIN
CARRATU	MELANIE
COUCURET	CHRISTELLE
DE RIVAS	GUILLEMETTE
DUCOUT	ELODIE
ELLUL	FRANCK
FAUREL	FLORIE
GENEUVRE	ALEXANDRA
GOUVEN	FLORENT
HENEZ	NADEGE
LAJOIE	MATHILDE

LEGROS	REMI
MARES	ALEXANDRE
MINE	VIVIEN
MORUZZO	JOHANNA
PONSIN	ROXANE
SAUNIER	JULIE
SCAVINO	VICTOR
SOULAS	NICOLAS

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 02 juin 2026

Date de signature : 08.06.2026

Signature :
(secrétaire général ou recteur)

Pour le recteur et par délégation
~~Le secrétaire général de l'académie~~

Bruno MARTIN